

Centre de Formation des Sophrologues Professionnels École de Normandie & de Bretagne

5 rue de la Chalotais 35510 Cesson-Sévigné Tél. : 06 50 80 13 75

> Mail: formation@sophrologie-ecole.fr www.cfsp-formation-sophrologue.com

Procédure d'admission formation sur 18 mois

Vous êtes intéressé(e) par la formation de sophrologue professionnel(le) et nous vous en remercions.

Niveau de connaissance préalablement requis

La formation dispensée par le CFSP est ouverte et accessible à toute personne motivée, justifiant d'un baccalauréat ou équivalent.

Toutefois, Monsieur Richard Esposito se réserve le droit, après entretien individuel de pré-admission de délivrer une dérogation.

Vous pouvez nous contacter:

- via le site en nous adressant un message à partir de l'onglet "Nous contαcter"
- par téléphone o6 50 80 13 75,
- Si vous écrivez un mail pensez à noter votre numéro de téléphone, nous vous contacterons rapidement, mais aussi :
- votre adresse postale,
- la promotion susceptible de vous intéresser : Caen (Saint-Contest), Rennes (Cesson-Sévigné) ou Rouen

Ces renseignements nous permettront de répondre au mieux à votre demande.

Pour constituer votre dossier de préinscription, vous pouvez télécharger les documents suivants :

- Bulletin de préinscription
- Programme
- Planning
- Règlement intérieur

Lorsque vous nous envoyez votre bulletin de préinscription dûment rempli et signé, il doit être accompagné:

- d'une lettre de motivation
- de votre CV
- de votre dernier diplôme officiel (Bac, BTS, Licence, Master, etc.)
- du récépissé du règlement intérieur dûment signé
- de 2 photos d'identité
- d'une attestation d'une séance de sophrologie (groupe ou individuel)

Le dossier devra être réceptionné au maximum :

- 3 semaines avant le début de la formation

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

A réception de votre dossier de préinscription et après examen, il vous sera proposé par mail, dates et créneaux horaires et ce dans un délai de 3 semaines maximum, pour l'entretien effectué par le directeur.

Lorsque l'inscription est validée par les deux parties, vous recevez :

- un courrier d'admission
- un contrat de formation professionnelle

Lorsque l'inscription n'est pas validée, un mail expliquant les raisons de notre refus, vous est adressé.